



CHARTRE DU LICENCIÉ / PARENT

La charte du licencié / parent régit les relations entre les adhérents et les parents afin de conserver l'esprit convivial et familial de notre club.

1^{er} point : création et renouvellement de licence.

Il est indispensable de fournir les pièces suivantes : certificat médical, photocopie d'une pièce d'identité, photos, ainsi que le règlement (possibilité de régler en une, deux ou trois fois en chèques, chèques vacances ou chèques sport...) afin que le club valide votre licence. Vous pouvez également bénéficier d'une remise de 20% sur le prix de la licence pour une même famille ayant 3 licenciés dans le club.
SANS RÈGLEMENT, IL N'Y AURA PAS DE CRÉATION DE LICENCE.

2^{ème} point : mutations.

Il est demandé à toute personne mutant au sein du club d'y adhérer pour une durée de 2 ans minimum. Pour cela, nous demandons un chèque de caution, non daté, du montant de la licence.

3^{ème} point : les entraînements.

Chaque joueur est tenu de participer aux séances d'entraînement de son équipe. Il doit se présenter 5 minutes avant l'horaire de début de séance en tenue de sport (chaussettes hautes, short, t-shirt, chaussures de salle bien lacées et bouteille d'eau) sans bijoux ni effets personnels.

Toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.

4^{ème} point : les matchs.

La présence aux compétitions pour toute la saison est obligatoire. Seul l'entraîneur est responsable de la composition de son équipe et il est indispensable de respecter ses choix sportifs. Les déplacements sont effectués par les parents selon le planning établi par le responsable d'équipe. En cas d'impossibilité, les parents s'arrangent pour se remplacer et préviennent leur responsable d'équipe.

Toute absence doit être signalée à l'entraîneur le plus tôt possible.

5^{ème} point : implication dans la vie du club.

La participation des joueurs et joueuses à l'arbitrage ainsi qu'à la tenue de la table de marque est indispensable et s'inscrit dans l'apprentissage des règles du jeu et de la vie en communauté. Chaque adhérent se doit également d'être présent aux assemblées générales du club.

6^{ème} point : implication des parents.

Chaque famille doit participer à la vie du club. Il est fortement conseillé d'y adhérer en prenant une licence dirigeant (coût de 35 euros) afin de pallier à d'éventuelles absences du responsable d'équipe ou d'être officiel à la table de marque.

7^{ème} point : sportivité et respect.

Toute personne représentant le club (joueurs, parents, bénévoles...) se doit d'avoir un comportement irréprochable sur toutes les rencontres (respect du coach, des adversaires, des officiels...). Tout adhérent s'engage également à respecter les locaux ainsi que le matériel mis à sa disposition. Tout manquement sera sanctionnable selon les décisions du bureau ou des coprésidents.

8^{ème} point : droit à l'image.

Les photos de vos enfants prises par les responsables de l'association peuvent être utilisées dans le cadre de l'association (site internet du club...)

9^{ème} point : moyens de communication.

Les présidents M. GUILLAS David au 06 85 34 23 78 ou M. LE CABELLEC Ronan au 06 81 96 52 64

- le site internet de notre club, page Facebook et Twitter : www.sene-handball.fr / [@SeneHandball](https://www.facebook.com/SeneHandball)

- le site de la fédération : www.ff-handball.org dans la rubrique compétitions, où vous pouvez consulter les différentes rencontres (lieux et horaires de votre équipe).

Je soussigné _____, licencié du club de l'US SÉNÉ HANDBALL, a pris connaissance de la charte du licencié / parent et m'engage à la respecter.

Je soussigné _____, parent du licencié, a pris connaissance de la charte licencié / parent et m'engage à la respecter.

Fait à : _____ le : _____

Signature du licencié

Signature du parent ou du
responsable légal du licencié